



Pas de ça chez nous !

par René Kaenzig

La découverte dans notre environnement naturel indigène d'espèces animales et végétales exotiques n'est pas un phénomène nouveau. Avec l'augmentation croissante du transport de marchandises sur la planète entière, le déplacement involontaire d'un organisme (plantes, insectes ou animaux) est bien entendu possible et même inévitable.

Certaines espèces d'animaux ont été introduites dans la nature légalement mais causent actuellement problème. On pense notamment à l'écureuil gris qui est originaire d'Amérique du Nord et qui a été lâché dans des parcs et jardins pour le plaisir de la population. L'espèce se multiplie aux dépens de l'écureuil indigène. Le poisson rouge qui est originaire d'Extrême-Orient orne encore certains étangs. Il est dévastateur de tout ce qui peut encore être local. Deux petits exemples pour en présenter la problématique.

Il existe bien entendu des organismes exotiques qui sont importés et commercialisés en toute légalité. Il n'y a aucun problème si l'on garde le contrôle sur leur développement. Malheureusement des plantes d'ornements ou d'autres végétaux prennent pied dans la nature et deviennent invasifs. Mais aussi des animaux qui sont peut-être à l'origine très sympathiques au vu de leur petite taille (exemple: tortue exotique) et qui deviennent envahissants, par la grandeur ou par leur multiplication, que leur tenue en vivarium n'est tout simplement plus possible et finissent libéré dans la nature. La lassitude à posséder de tels animaux exotiques peut aussi inviter à ouvrir la porte délibérément.

Et pour finir la vue d'ensemble, il existe bien entendu des importations illégales et volontaires d'organismes exotiques qui

n'ont aucune origine et aucun lien avec notre propre environnement.



©René Kaenzig, Crémines (*Etang Zenger, Elay*)

Même si l'on pourrait se cacher derrière l'excuse d'une contribution à la "biodiversité", les problèmes et les risques engendrés par l'arrivée de tels organismes exotiques sont multiples:

- la réduction de la biodiversité locale par l'élimination d'espèces indigènes (prédation ou concurrence);
- la modification de l'écosystème indigène;
- la propagation rapide du fait qu'il n'y a souvent pas d'ennemis naturels;
- la menace éventuelle pour la santé humaine par leurs substances allergènes ou toxiques;
- l'introduction possible de maladies ou de parasites;
- l'atteinte à la chasse et à la pêche.

C'est une récente observation dans l'*Etang Zenger* situé sur la commune d'*Elay* (*Seehof*) qui a motivé la rédaction de ces quelques lignes. Une tortue exotique y a élu domicile. Celle-ci n'est



pas arrivée là par ses propres moyens. Le propriétaire a choisi ce magnifique plan d'eau en pensant bien faire pour la survie de son ancien compagnon.



Pour tous ceux qui ont accès à Internet, un simple clic de souris aurait permis de trouver l'*Association Protection et Récupération des Tortues* avec son centre basé à Chavornay (VD) et qui donne tous les conseils nécessaires. <http://www.tortue.ch>



©Mélinda Tschanz, Perrefitte (Central Park, New York/USA), tortue de Floride

Les dommages qu'une tortue exotique peut causer dans nos étangs et cours d'eau sont connus, entre autres, la destruction des larves et des œufs de nombreuses espèces indigènes de batraciens et de poissons.



©René Kaenzig, Crémines (Etang Zenger, Elay)

Le titre utilisé est peut-être un peu martial: *Pas de ça chez nous!* Mais même avec toute la sympathie que l'on peut avoir avec un tel animal, une chose est sûre: elle n'a rien à faire là.



©René Kaenzig, Crémines (Etang Zenger, Elay)

Un lâcher officiel de cinq tortues d'eau dénommées *cistudes* (ou *tortue boueuse*, seule tortue indigène suisse qui était considérée comme éteinte en 1994), a été effectué au mois de mai 2010 dans un étang de l'Etat de Genève. Ce lâcher a un but scientifique et les petites bêtes sont suivies à la trace grâce à des balises fixées sur leur carapace. Un lâcher est un acte à ne pas imiter s'il n'est pas accompagné scientifiquement.